



Délibération n°2026-03 en date du 5 juin 2026 – Approuvant le budget primitif de 2026 :

Le centre communal d'action sociale de la commune de Gouzon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le 5 juin 2026 à 18h30 suivant convocation en date du 19 mai 2026, sous la présidence de Monsieur VICTOR Cyril, Président.

Membres	13
Présents	8
Pouvoirs	1
Votants	8
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

Présents : Cyril VICTOR, Dominique MATHIEUX, Fabienne GESSIER, Elise TARRET, Géraldine BOTTET, Jacques WILLAERT, Suzanne LEROY, Christophe AUDOUX.

Absents : Christine LEMUT (donne pouvoir à Géraldine BOTTET), Elodie GRANDET (excusée), Colette DESFORGES, Sabrina SIMONNET, Franck NICOULAUD (excusé).

Secrétaire de séance : Dominique MATHIEUX

Il est demandé au centre communal d'action sociale de la commune de Gouzon de se prononcer sur le budget primitif 2026 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 567,83 €

Le centre communal d'action sociale de la commune de Gouzon,

Vu le projet de budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

<i>En euros</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	567,83	567,83

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Le Président, Cyril VICTOR.

La secrétaire, Dominique MATHIEUX.

**CENTRE COMMUNAL
d'ACTION SOCIALE
de GOUZON**

Mathieu

Affichage le 9 juin 2026